

**La Gaule Achéroise**  
**8 Rue des Champs Guérin**  
**78260 ACHERES**

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 FEVRIER 2023**

**Ordre du jour :**

§ Allocution du président

§ Présentation de l'activité 2022

§ Lecture et approbation du rapport financier de l'exercice 2022

§ Projets 2033

§ Questions diverses

**§ Allocution du président**

L'an deux mille vingt-trois le 16 Février à 18 h 30, les membres de l'association se sont réunis dans les locaux mis à disposition par la mairie, salle Biraud (située au 1<sup>er</sup> étage, 68rue Georges Bourgoïn à Achères).

L'assemblée est présidée par M. JOLY Daniel en sa qualité de président de l'association, assisté de M. GUILLOT Bernard (vice-président), M. FOUQUET (trésorier) et M. CHARTIER Alain (trésorier adjoint), les autres membres du bureau MM. BORGES Fernando et DE ALMEIDA Fernando respectivement secrétaire et secrétaire adjoint étant excusés).

Le président remercie les adhérents de leur présence et leur présente ses vœux ainsi que ceux de l'ensemble du bureau.

Il remercie également Monsieur le Maire et l'ensemble de ses collaborateurs pour le prêt de la salle et pour la mise à disposition des étangs des Souches dans le cadre d'une convention entre la mairie et notre association.

**§ Bilan d'activité de l'année 2022**

En 2022, l'association a compté 152 adhérents dont 71 Achérois et 4 femmes + le nombre de tickets journaliers qui a encore augmenté par rapport à l'année précédente.

Il a été procédé comme chaque année en Novembre à un empoissonnement constitué de :

450 Kg de gardons, 50 Kg de sandres et 70 Kg de carpes pour un total de 4500 €.

A cette occasion, nous adressons un grand remerciement à M. DIBBOLT pour l'achat à ses frais de 400€ de brochets destinés à peupler le grand étang mais dont il a reversé le tiers dans notre petit étang. En contrepartie nous avons reversé une bassine de gardons dans le grand étang.

Par ailleurs un total de 480 Kg de truites (310 kg de portions, 140 de grosses et 30 de jaunes) ont été lâchées lors des 4 journées de pêche à la truite de Mars, Juin, Juillet et Septembre.

Parmi les travaux réalisés en 2022, notons la réfection ainsi que l'isolation de la toiture de nos locaux, nous assurant une meilleure étanchéité et un meilleur confort (cout des travaux 1500€) (travaux effectués par les membres du bureau et quelques adhérents bénévoles que nous remercions et qui tout au long de l'année nous apportent leur concours).

Le président rappelle l'existence d'un règlement intérieur que chacun se doit de respecter.

Ce règlement est consultable sur le site de La Gaule Achéroise. A ce sujet, des ficelles « anti-cormorans » ont encore été coupées cette année sans doute par des pêcheurs maladroits désireux de récupérer leur ligne, ce qui peut se comprendre à condition qu' un responsable soit prévenu et puisse prendre les mesures adéquates.

Comme chaque année l'association a versé un don de 300 € à l'AFM TELETHON

## **§ Lecture et approbation du rapport financier de l'exercice 2022**

Présentation des plus grandes recettes et dépenses de l'exercice 2022 et solde 2022.

Le président propose ensuite de procéder au vote du budget lequel est validé à l'unanimité par vote à main levée de l'assemblée.

Les documents comptables sont consultables par tous les membres à tout moment à l'association.

## **§ projets 2023 :**

Le président indique que l'association poursuit ses démarches auprès de la mairie afin de bénéficier d'un raccordement électrique.

Nous avons pu observer une nette augmentation du prix du poisson notamment lors du rempoissonnement de Novembre, le bureau a donc décidé de répercuter celle-ci sur le prix de certaines cartes. Il a donc été proposé de passer :

- Le ticket journalier de 10 à 12 Euros
- L'adhésion mineur de 14 à 16 ans de 10 à 15 Euros
- L'adhésion mineur de 16 à 18 ans de 15 à 30 Euros considérant d'après nos observations que ces 2 catégories sont constituées de pêcheurs maîtrisant parfaitement les techniques de pêche (au leurre particulièrement).
- Les autres tarifs demeurant inchangés par rapport à l'an passé.

Pratique de la pêche au vif : les dispositions prises l'an dernier (1 hameçon simple, ferrage immédiat...) n'ont pas eu un effet positif notable, (plusieurs brochets retrouvés morts dont trois approchant le mètre), la pêche au vif sera donc interdite en 2023

Fermeture de l'étang en cas de forte canicule prolongée : De fortes périodes de canicule sont observées depuis quelques années et selon les prévisionnistes, celles-ci vont se répéter de plus en plus fréquemment et sur des périodes parfois longues. Dans cette éventualité, le bureau se réserve la possibilité de fermer la pêche dès que des températures supérieures à 35° et durant plusieurs jours d'affilée seront relevées.

Ces différentes propositions ont été validées par l'assemblée et seront donc appliquées cette année.

Lâcher de 120 Kg de truite (80 portions et 40 kg de grosses) prévu le 3 Mars 2023. Pêche le lendemain dans les mêmes conditions que l'année précédente. Les dates de lâchers ultérieurs ne sont pas encore définies.

Accueil d'associations, de centres aérés : si la demande nous en est faite, l'association est toujours prête à accueillir ces organismes dans les mêmes conditions que dans la période PRE-COVID . Dans le cadre des relations avec les autres associations achéroises et afin de faire mieux connaître l'existence de notre propre association, nous prévoyons d'inviter les responsables de ces associations à venir découvrir notre activité un jour de pêche à la truite.

## **§ Questions diverses :**

Une adhérente s'est plainte d'avoir été importunée avec son fils par une personne se présentant comme responsable de l'association dans le but de prendre l'emplacement qu'elle occupait sous prétexte que c'était « sa » place. Nous rappelons donc qu'en dehors de l'emplacement réservé aux personnes handicapées et sous réserve de document justificatif, aucune place ne peut être réservée par qui que ce soit.

Concernant l'arrêté préfectoral interdisant l'accès autour du grand étang des Bauches, celui-ci est toujours en vigueur. Toute personne ne pouvant justifier sa qualité de pêcheur appartenant à l'une des 2 associations (Bip carpe ou Gaule achéroise) risque de se voir verbaliser par la police nationale ou municipale. N'oubliez donc pas de vous munir de votre permis et de votre autorisation de stationnement.

Après avoir souhaité aux adhérents une bonne année de pêche, le président invite chacun à rester pour prendre le pot de l'amitié.

Fait à Achères le 16 /02/2023

Le Président